

C. 183-1.

238

— 10 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention conclue le 10 avril 1897, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des États-Unis du Brésil, en vue de fixer définitivement par la voie de l'arbitrage les frontières de la Guyane française et du Brésil. (N° 79, session de 1898.)

Nommée le 18 mars 1898.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : BERTHELOT.  
2<sup>e</sup> — Jules GODIN.  
3<sup>e</sup> — de CASABIANCA.  
4<sup>e</sup> — GUYOT-LAVALINE.  
5<sup>e</sup> — SILHOL. *Président*  
6<sup>e</sup> — Ernest MONIS. *Secrétaire*  
7<sup>e</sup> — Gilbert GAILLARD.  
8<sup>e</sup> — de MARCÈRE.  
9<sup>e</sup> — DUCOUDRAY.
-



A

Séance du 19 Mars 1898

La commission s'est réunie à deux heures sans la présidence du doyen d'âge M. Silhal. M. Mauis, membre plus jeune secrétaire.

Il est procédé à la nomination du bureau définitif. Le scrutin porte M. Silhal à la présidence et M. Mauis au Secrétariat, à l'unanimité des suffrages.

Les Commissaires font connaître l'opinion de leur bureau tout favorable à l'adoption du projet.

M. de Casabianca souhaite que les détails impartis pour l'arbitrage soient abrégés si possible au au moins, et qu'on se - mette obscurément, en vue d'obtenir une plus prompt solution.

La Commission adopte cette manière de voir.

M. de Mascare est nommé rapporteur avec mission de conclure à l'adoption du projet en insistant dans le sens indiqué par M. de Casabianca.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Président

H. Vilhel

Le Secrétaire

Mauis

Séance du 24 Mars 1898

La Commission se réunit pour la lecture du rapport. Il est approuvé.

Le Président  
H. Vilhel

Le Secrétaire  
Jules Gadié